

Mardi 03 mars 2020 - 10 h

**Mesures de prévention à appliquer au sein de l'Institution des courses
dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus**

1) Les hippodromes sont autorisés à fonctionner normalement, sauf décision contraire des autorités locales.

A ce jour, le Gouvernement a défini des mesures de prévention générales pour l'ensemble du territoire et des mesures de prévention spécifiques aux zones où l'épidémie est la plus active, dont 9 communes du département de l'Oise, 3 communes du département du Morbihan et une commune du département de Haute-Savoie.

- Les mesures générales prévoient l'interdiction de tout rassemblement de plus de 5.000 personnes en lieux confinés.
Un hippodrome n'est pas un lieu confiné et pour la très grande majorité des réunions de courses planifiées dans les semaines à venir, la fréquentation attendue sera inférieure à 5.000 personnes.
Il n'y a donc pas lieu d'annuler des réunions de courses ou de décider de les courir à huis clos, sauf décision des autorités locales.

- Trois hippodromes sont, à la date du 02 mars au soir, concernés par une décision de leurs autorités locales : Cagnes sur mer, Chantilly et Compiègne.
Les prochaines réunions de ces hippodromes se courront à huis-clos, c'est-à-dire avec un accès strictement limité aux collaborateurs de l'Institution et aux prestataires dont la présence est nécessaire pour le déroulement des épreuves, aux socio-professionnels ayant un partant dans la réunion et aux journalistes hippiques.

Rappelons que le cheval ne peut être contaminé par le virus Covid-19 et qu'il ne peut de ce fait être contaminant pour une personne. Il n'y a, de la part du Ministère de l'Agriculture, aucune restriction de circulation des chevaux sur le territoire.

2) Quelle information et quelle prévention pour les salariés, bénévoles et prestataires ?

- D'une façon générale, tous les salariés, bénévoles ou prestataires, quels que soient leur mission et leur lieu de travail, doivent respecter scrupuleusement les consignes rappelées sur l'affiche jointe :
 - saluer sans se serrer la main et sans embrassade,
 - se laver les mains ou se désinfecter les mains avec un gel hydro alcoolique très régulièrement,
 - tousser ou éternuer dans son coude,
 - utiliser des mouchoirs à usage unique.

Le port du masque n'a d'intérêt que pour une personne présentant les symptômes de la maladie, il n'a aucune efficacité pour les personnes sans symptômes.

Rappelons les informations de la Direction Générale de la Santé : le virus ne se transmet pas dans l'air ambiant, il ne se transmet que par contact étroit (postillons, éternuements, et surtout mains) avec une personne déjà contaminée ayant déclaré les symptômes (toux et fièvre).

- Si une personne présente des symptômes de fièvre, de toux ou de difficultés respiratoires, elle doit rester à son domicile et appeler le 15 (ne pas se rendre aux urgences ou chez un médecin pour éviter les risques de contamination).
- Chaque entité de l'Institution doit veiller à rappeler les mesures de prévention à l'ensemble de ses salariés, bénévoles et prestataires.

Des affiches d'information sur le modèle joint seront disposées aux accès des locaux et en particulier dans les lieux tels que sanitaires et vestiaires.

- Pour les personnes appelées à travailler sur les hippodromes ayant fait l'objet de mesures de huis-clos, les mesures de prévention sont les mêmes que sur les autres sites.

Document partagé avec les destinataires suivants :

FRANCE GALOP – LE TROT – Sociétés de courses régionales – Fédérations Régionales – PMU – EQUIDIA – GTHP – AFASEC – Groupe CARRUS

CORONAVIRUS, POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID -19

Adoptez les 10 gestes barrière



Lavez-vous très régulièrement les mains, toutes les heures avec de l'eau et du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique.



Évitez de serrer la main et de faire la bise.



Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en cas d'éternuement.



Ne prêtez pas les objets de la vie quotidienne (brosse à dents, téléphone...). Ne partagez pas la nourriture, les couverts, les ustensiles de cuisine.



Utilisez un mouchoir à usage unique, jetez-le dans une poubelle fermée et lavez-vous les mains.



Nettoyez régulièrement les objets et appareils que vous touchez (téléphone, poignée de porte).



Sans mouchoir, tousssez ou éternuez dans le pli du coude (pas dans vos mains).



Maintenez une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent.



Évitez de vous toucher le visage, le nez, les yeux et la bouche. Ce sont des portes d'entrée pour les virus et nos mains leurs transports en commun.



Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien. En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, contactez le SAMU (15).

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000 (appel gratuit)